

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE DE
DE 15 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION
A TEMPS COMPLET**

DGA PROXIMITE – ALVEOLE

DGS - Ressources humaines - CL
N° 2022 - D - 024

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-I-2 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein du centre de loisirs l'ALVEOLE.

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire de 15 postes d'adjoint d'animation à temps complet au sein de la DGA proximité, centre de loisirs ALVEOLE, pour la période du 14 au 27 février 2022.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 28 janvier 2022
Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller délégué, membre du
bureau

Monsieur Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire le 03 FEV. 2022
Préfecture le :

Publié ou notifié

Le : 28 MARS 2022